

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 13 (1905)

Heft: 8

Rubrik: Comité international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à l'usage des naufragés sur la côte de Maldonado.

Elle s'est bornée à envoyer à la commission un peu d'argent, du bois pour construire une baraque, des feux de bengale, des cordes, de la poudre pour le canon porte-amarres, des lanternes et du matériel sanitaire.

Pour subvenir aux besoins de la Société, le Comité central n'a pas d'autres ressources que les cotisations des sociétaires, si minimes, d'ailleurs, qu'elles suffisent à peine à couvrir les frais d'impression des documents qu'il publie.

Pour augmenter un peu ses ressources, le comité a donné des fêtes qui n'ont pas produit le résultat qu'on en espérait.

Mentionnons seulement la fête des fleurs, qui doit une grande partie de son succès à un Suisse, M. Paul Lebet (de Neuchâtel), qui remplit les fonctions de professeur de gymnastique à l'université de Montevideo et qui, à cette occasion, s'est prodigué sans vouloir accepter aucune rétribution.

COMITÉ INTERNATIONAL

La Croix-Rouge des neutres pendant la guerre russo-japonaise.

Le Comité central des associations allemandes de la Croix-Rouge a été appelé à examiner, dans sa séance du 15 mai 1905, la question de la prolongation de son intervention en Extrême-Orient, notamment du maintien des lazarets institués à Tokio et

à Kharbine, dont nous avons à plus d'une reprise déjà entretenu nos lecteurs. Malgré l'indifférence malheureusement manifestée par le public allemand pour cette entreprise et en dépit de l'approche du 1^{er} juillet, date où expire le délai de six mois pendant lequel le Comité s'était engagé envers la Russie à maintenir son action à Kharbine, il paraît impossible de suspendre actuellement cette institution humanitaire qui rend d'incontestables services à la cause des blessés. Il est décidé que tant que la situation économique le permettra, l'exploitation du lazaret sera poursuivie et qu'il sera pourvu au remplacement du D^r Brentano, chef de cet établissement, si le congé de celui-ci, qui expire le 1^{er} juillet, ne peut être prolongé.

Le lazaret installé à Kharbine est grandement apprécié. Non seulement les blessés y reçoivent un traitement approprié à leur état, mais les médecins de la Croix-Rouge y font des études scientifiques. Il est installé dans une école de commerce ainsi que dans des baraques transportables groupées tout autour. Les blessés soignés par les sœurs et bien nourris se remettent rapidement. Le chef de l'assistance volontaire russe a rendu hommage à cet établissement en le désignant dans son rapport comme étant au premier rang des institutions sanitaires en Extrême-Orient.